

# Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD)

## RÉGION MARTINIQUE

### Présentation du dispositif

Depuis 2016, la Collectivité Territoriale de Martinique en partenariat avec l'ADEME et l'Etat a mis en place le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) afin d'accompagner les porteurs de projets à réaliser toutes les opérations dédiées à la maîtrise des déchets et l'économie circulaire du territoire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif :

- entreprises,
- collectivités,
- associations,
- organismes de recherche,
- établissements scolaires et universitaires.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le Programme Territorial de maîtrise des Déchets (PTMD) comprend 2 thématiques principales :

Le rattrapage structurel déchets : Il s'agit de doter le territoire de tous les moyens nécessaires pour la gestion des déchets : création et modernités d'unités de collecte, de traitement et de stockage de déchets, dynamiser la collecte sélective.

L'économie circulaire dont les actions suivantes sont finançables :

- aide à la décision (diagnostic, évaluation, étude d'optimisation et étude de marché, étude de fiscalité...),
- formation et communication (formations spécifiques, organisation d'ateliers pratiques, communication ciblées, éducation à l'environnement, communication grand public, équipement pédagogique...),
- innovation et recherche (programme de recherche, thèses...),
- accompagnement (chargé de mission pour collectivités et associations, contrat d'objectif déchets économie circulaire pour les collectivités...),
- investissement (travaux, équipements, études...).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les actions de l'économie circulaire sont finançables grâce une subvention allant de 40 à 70% du montant total éligible du projet.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes sont à faire sur le guichet en ligne de l'ADEME Martinique.

Pour plus d'informations il faut contacter la Direction de l'Environnement et de l'Energie - Service Déchets et Economie Circulaire :

- Tél : 0596 59.64.18
- Mail : [eco.circulaire@collectivitedemartinique.mq](mailto:eco.circulaire@collectivitedemartinique.mq)

---

## Organisme

### RÉGION MARTINIQUE

- Rue Gaston Deffere  
Cluny CS 30137  
97201 FORT-DE-FRANCE  
Téléphone : 05 96 59 63 00  
Télécopie : 05 96 72 68 10  
E-mail : [courrier@collectivitedemartinique.mq](mailto:courrier@collectivitedemartinique.mq)

---

## Déposer son dossier

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>